

VISCA

PER LA LLIBERTAT
www.visca-llibertat.cat



©Sergi Bernal

Les Angelets de la Terra présentent Visca per la Llibertat, exposition collective et itinérante de photojournalisme, dédiée au processus d'autodétermination en Catalogne.



L'association « Angelets de la Terra »

www.angeletsdelaterra.com

Créée en 2001, cette association culturelle loi 1901 est **autogérée et autofinancée**, ce qui lui permet de coordonner en toute indépendance de nombreux projets destinés à promouvoir la culture Catalane et à effacer les frontières physiques et psychologiques qui gangrènent notre territoire.



Pour cela, les Angelets de la Terra soutiennent activement la **création artistique en langue catalane** et les projets culturels visant à renforcer la cohésion sociale, en valorisant la diversité de la population nord-catalane, toujours dans un cadre festif, convivial et revendicatif :



Penya de l'USAP et des Dragons Catalans, revue bilingue sur l'actualité des Pays Catalans, festa alternativa Sant Jordi Jove, festival Setmana per la Llengua, projecte Descobrir Catalunya, campanya pel català a la SNCF, hommage à Joan Pau Giné, collectif de musiciens de Catalogne Nord pour la langue catalane, ...

Les Angelets ont organisé dans différentes communes, en 2008/2009, les « **Concerts per la Llibertat** », en **solidarité avec les prisonniers et les exilés politiques catalans**. Une centaine de musiciens du Nord et du Sud de la Catalogne y ont participé bénévolement.



Les Angelets ont aussi convoqué des « **Cassolades per la Llibertat** » devant le Consulat d'Espagne puis à Collioure lors de la venue du chef de l'état Espagnol pour dénoncer la répression judiciaire et demander la libération des prisonniers politiques.

« Nous devons remercier les Angelets de la Terra pour leur engagement en faveur de la culture catalane et leur solidarité avec les personnes emprisonnées et exilées dont l'unique délit est d'avoir défendu la démocratie ».

Carles Puigdemont i Casamajó (extrait de l'éditorial du 130ème président de la Generalitat de Catalogne).



« Je veux remercier de tout cœur les Angelets de la Terra qui ont eu cette idée phénoménale de créer l'exposition Visca per la Llibertat pour faire connaître le processus d'indépendance ».

Quim Torra i Pla (extrait du discours d'inauguration du 131ème président de la Generalitat de Catalogne).

« J'apporte tout mon soutien aux prisonniers politiques, aux exilés et aux millions de catalans du Sud qui sont réprimés parce qu'ils veulent décider de leur futur en votant. Je suis admiratif devant l'action pacifique du peuple catalan pour faire vivre la démocratie (...) Je soutiens totalement les actions solidaires des Angelets de la Terra ».

Bernard Goutta (ex capitaine de l'USAP, parrain de l'exposition).

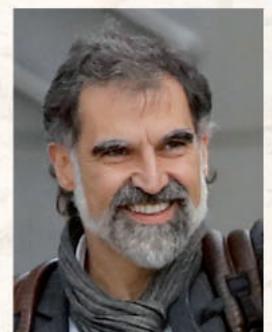


« Je vous invite à visiter l'exposition Visca per la Llibertat et ses photos que curieusement Visa pour l'Image a refusé de présenter, pour mieux comprendre le processus catalan d'indépendance ».

Sergi Lopez (César du Meilleur acteur, parrain de l'exposition).

« Chers amis des Angelets de la Terra. Recevez mes salutations et avec elles, celles de tous les compagnons d'Òmnium Cultural. Dans tous les Pays Catalans se lèvent des hommes et des femmes libres qui ont décidé de dire stop, et c'est cette dignité insubordonnable qui nous rend indestructibles ».

Jordi Cuixart (extrait de la lettre depuis la prison du président d'Òmnium Cultural).



L'exposition « Visca per la Llibertat »

www.visca-llibertat.cat



48 photojournalistes offrent au public une exposition qui retrace chronologiquement les faits marquants du processus d'autodétermination du peuple catalan, depuis la première consultation à Arenys de Munt, en 2009.

Cette exposition a été inaugurée en septembre 2018 à la Casa de la Generalitat de Perpinyà en présence du président de Catalogne Q.TORRA. Réponse à la censure du festival de photojournalisme Visa pour l'image, « Visca per la Llibertat » est restée visible dans 26 commerces ou galeries du centre-ville durant 6 semaines.

Elle a ensuite été présentée dans une vingtaine de communes de Catalogne Nord aux élus et citoyens solidaires, afin d'éclairer le plus large public possible sur ce processus démocratique civique. Mission réussie puisque ce sont environ 10 000 visiteurs recensés à jour.

Nous contacter :

Tel : 06 68 89 8271

courriel : ramon@angeletsdelaterra.com



Initialement prévue pour s'achever en juin 2019, l'équipe de « Visca per la Llibertat » reprend sa route à partir de septembre 2019 afin de répondre aux demandes de nouvelles municipalités solidaires.



Ce second cycle permet ainsi de proposer de nouvelles dates en Catalogne Nord, mais aussi ailleurs en France car il ne suffit pas que seuls les Catalans soient solidaires et concernés par ce qui se passe en Catalogne. La lutte pour la défense de la démocratie et le respect des droits fondamentaux concernent tous les individus, face à la montée des extrêmes partout sur notre planète.

Ce sont donc au total une quarantaine de communes de Catalogne Nord et d'ailleurs qui revendiquent leur solidarité en collaboration avec les Angelets de la Terra.

PEUPLES ET RÉGIONS SOLIDAIRES



BRETAGNE / BREIZH

Carhaix / Karaez : du 26 au 27 octobre

CORSE / CORSICA

Granace, le mardi 19 novembre
Lugu di Nazza, le mercredi 20 novembre
Poggio-di-Venaco, le jeudi 21 novembre
Bastia / Bastia, le vendredi 22 novembre

OCCITANIA / OCCITANIE (BÉARN)

Billère / Bilhère, le vendredi 6 décembre

SAVOIE

Maxilly-sur-Léman, le jeudi 19 décembre

ALSACE / ELSASS

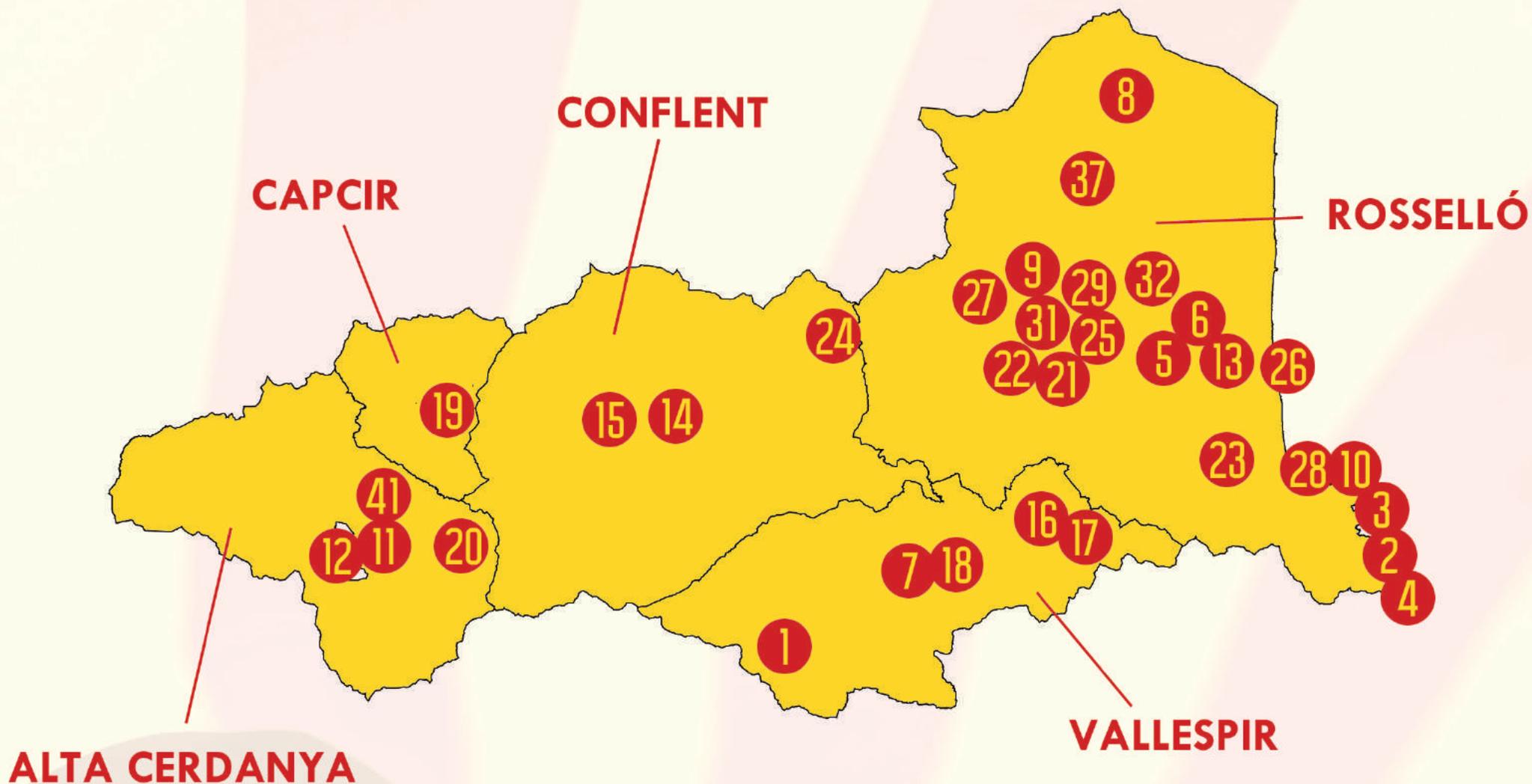
Kolbsheim, le samedi 21 décembre



Municipis solidaris de Catalunya Nord

Communes de Catalogne Nord qui accueillent l'exposition Visca per la Llibertat

D'octobre 2018 à décembre 2019



Octobre 2018 - juin 2019

- 1 Prats de Molló / Prats-de-Mollo
- 2 Cervera de la Marenda / Cerbère
- 3 Banyuls de la Marenda / Banyuls
- 4 Portbou / Port-Bou
- 5 Vilanova de Raó / Villeneuve
- 6 Salelles / Saleilles
- 7 Arles de Tec / Arles-sur-Tech
- 8 Òpol i Perellós / Opoul-Perillos
- 9 Pesillà de la Ribera / Pézilla
- 10 Portvendres / Port-Vendres
- 11 Estavar / Estavar
- 12 Llúvia / Llivia
- 13 Alenyà / Alenya
- 14 Vilafranca de Conflent / Villefranche
- 15 Jujols / Jújols
- 16 Sant Joan de Pladecorts / Saint-Jean
- 17 Morellàs i les Illes / Maureillas
- 18 Els Banys i Palaldà / Amélie-les-Bains
- 19 Matamala / Matemale
- 20 Sant Pere dels Forcats / Saint-Pierre

Septembre à décembre 2019

- 21 Pontellà i Nyils / Ponteilla
du 3 au 15/09 - Mairie
Apéritif le 05/09 à 18h
- 22 Tuïr / Thuir du 3 au 15/09,
Espace Culturel L.Violet
Apéritif le 15/09 à 15h
- 23 Sant Andreu / Saint-André
18/09, 18h, Préau mairie
- 24 Rodès / Rodès
25/09, 18h, Foyer communal
- 25 Cànoes / Canohès
26/09, 18h, Mairie
- 26 Sant Cebrià / Saint-Cyprien
10/10, 17h, Mairie
- 27 Sant Feliu d'Amont
11/10.
- 28 Cotlliure / Collioure
13/10, 17h, Centre Culturel
- 29 Toluges / Toulouges
16/10, 18h - Médiathèque
- 30 BRETAGNE
Karaez-Plougêr / Carhaix
du 26 au 27/10
(videoconference avec
C.Puigdemont, 26/10, 16:00)
- 31 El Soler / Le Soler
05/11, 18h, Salle M.Vivès
- 32 Perpignan / Perpinyà
du 8 au 10/11,
Salle des Libertés
Apéritif 8/11, 18h30
- 33 CORSE : Granace,
19/11, 18h, salle des fêtes
- 34 CORSE : Lugu di Nazza
20/11, 17h
- 35 CORSE : Poggio-di-Venaco
21/11, 18h
- 36 CORSE : Bastia / Bastia
22/11, Mairie
- 37 Espirà de l'Aglí / Espira
28/11, 18h, salle J.Cayrol
- 38 BÉARN, Occitanie
Bilhère / Billère,
06/12, médiathèque, 18h
- 39 SAVOIE,
Maxilly-sur-Léman,
19/12, 18h, bibliothèque
- 40 ALSACE, Kolbsheim
21/12
- 41 Font-romeu / Font-Romeu
26/12, 17h,
Office du Tourisme



Projection d'un documentaire suivi d'un débat et d'un apéritif lors de chaque vernissage
Infos : www.visca-llibertat.cat ou auprès des mairies

Pourquoi le processus d'autodétermination catalan ?



La Catalogne : une histoire, un pays, une langue

Dès le XI^e siècle, la Catalogne se dote d'un parlement et d'un code civil. Le catalan devient langue administrative, juridique, scientifique et littéraire. Le premier président est élu en 1359 avec la création de la « Generalitat ». En 1714, l'Espagne annexe la Catalogne avec l'aide de la France. En 1979, un statut d'autonomie est accordé à la Catalogne dans le cadre de la « transition démocratique », après la dictature. Le gouvernement catalan veille à normaliser la langue catalane, à défendre la culture, à intégrer les nouveaux venus, développer le territoire et assurer son rayonnement international.

De l'autonomisme à l'indépendantisme

En 2006, le peuple catalan approuve par référendum les modifications de son statut d'autonomie, voté par le parlement de Catalogne et largement retoqué par Madrid. En 2010, le Tribunal Constitutionnel espagnol déclare ce nouveau statut inconstitutionnel. Cette décision couplée au contexte économique et social a sans doute constitué le déclencheur de la mobilisation. Le peuple réagit face à ces reculs démocratiques imposés et organise, à travers ses associations citoyennes, des manifestations annuelles de un à deux millions de personnes pour réclamer le droit de décider. Beaucoup de Catalans qui croyaient pouvoir vivre dans un état espagnol se tournent vers l'indépendantisme.

De la consultation populaire au référendum

Deux scrutins ont été mis en œuvre grâce à la détermination et à la cohésion du peuple. Le 9 Novembre 2014, Madrid refusant l'organisation d'un référendum, une première consultation est organisée par le président MAS. Le 1er Octobre 2017, le référendum d'autodétermination est

organisé, comme cela était prévu dans le programme de la coalition indépendantiste menée par PUIGDEMONT, 130ème président de la Generalitat.

Malgré un contexte répressif majeur, plus de 2 millions de catalans votent « oui à l'indépendance et à la constitution d'une république catalane ». Avec un taux de participation de 42,4 %, le « oui » l'emporte à 90 %.

La répression judiciaire espagnole

Le 10 Octobre, le président catalan proclame puis suspend aussitôt l'indépendance, pour tenter d'amorcer le dialogue avec le gouvernement espagnol. Malgré tout, l'autonomie catalane est suspendue via l'application de l'article 155 et les leaders indépendantistes sont emprisonnés pour



« rébellion et trahison » ou contraints à l'exil. Les peines réclamées contre eux, après deux ans de détention provisoire, vont de 10 à 25 ans de prison ferme.

Une Révolte citoyenne pacifique

Face à cette répression le peuple catalan organise de très grandes manifestations, de vastes grèves, des actions collectives de masse, frappées du sceau du pacifisme et de la dignité.

L'Espagne organise les élections du 21 Décembre 2017, sous la pression de l'Europe qui souhaite « un retour à la normalité ». Les partis indépendantistes obtiennent à nouveau une large majorité et le nombre d'indépendantistes ne cesse d'augmenter. Il faut attendre jusqu'en Mai 2018 pour que Madrid permette aux catalans de former un gouvernement.

Qui sont les accusateurs ?

Le parquet : composé de magistrats nommés sur proposition du gouvernement ;

Les avocats de l'État : hauts fonctionnaires chargés de défendre les intérêts de l'État ;

L'accusation populaire : exercée par le parti d'extrême droite Vox.

La « Transition démocratique », autrement dit l'absence de rupture radicale avec la dictature, a notamment permis une amnistie des criminels franquistes. Ainsi, la justice n'a subi aucune épuration et son fonctionnement a pu perdurer, inchangé, jusqu'à aujourd'hui.

C'est dans ce contexte largement méconnu que se sont déroulés les procès des 7 politiques et 2 présidents d'associations Catalans détenus préventivement depuis octobre 2017.

Quelques faits reprochés...

J. CUIXART et **J. SANCHEZ** (présidents d'associations civiles) : Utilisation de leur position pour permettre la manifestation de protestation du 20 septembre 2017 / **J. TURULL** (porte-parole de la Generalitat de Catalunya) : Organisation matérielle du referendum (bureaux de votes, outils informatiques...) et incitation au peuple à se rendre aux urnes. / **R. ROMEVA** (ministre des affaires étrangères) : Autorisation du vote des catalans vivant à l'étranger et prévenance à l'égard des observateurs internationaux / **C. FORCADELL** (Présidente du parlement de Catalogne) : soumission au vote du parlement de lois favorables à l'indépendance.



JORDI SÀNCHEZ



JORDI CUIXART



ORIOL JUNQUERAS

Ces personnes, de par leurs fonctions politiques ou associatives, sont donc accusées d'avoir généré un climat propice à la survenue de violences. Il faut donc bien comprendre que ce sont bel et bien des fonctions institutionnelles, et non des personnes, qui sont poursuivies par l'état espagnol. Par ailleurs, il est impossible pour l'accusation de mettre en évidence des « faits de violence » autres que : sitting, jet d'avions en papier, le fait d'être monté sur une voiture de la police, épandages de liquide vaisselle, regard de haine...

Réactions de la communauté internationale

- Les observateurs internationaux présents lors des procès en soulignent l'aspect politique ainsi que l'irrégularité de leur procédure (refus des preuves de violences policières, « récit fait pratiquement à l'identique » par l'ensemble des agents de la police espagnole, imposition de limites aux avocats de la défense...)
- Les cours de Belgique, d'Allemagne et du Royaume-Uni ont rejeté l'accusation de rébellion et donc les demandes d'extradition
- La Suisse a quant à elle refusé l'extradition considérant qu'il s'agit de faits politique et non judiciaires
- La cour Européenne des droits de l'Homme, Amnesty Internationale, Human Right Watch et l'ONU soulignent le déficit démocratique de l'état espagnol et dénoncent les emprisonnements préventifs



JORDI TURULL



JOSEP RULL



RAUL ROMEVA



JOAQUIM FORM



CARME FORCADELL



DOLORS BASSA

Répercussions politiques

Depuis décembre 2018, plusieurs élections aux parlements Catalan, Espagnol et Européen ont eu lieu. Non frappés d'inéligibilité, plusieurs de ces prisonniers et exilés politiques ont été démocratiquement élus mais se sont vu interdits par les juges Espagnols d'exercer leurs mandats. Les derniers en date : **O. JUNQUERAS** (prison préventive) **C. PUIGDEMONT** et **T. COMIN** (en exil) n'ont pu être investis le 2 juillet dernier au parlement européen.

Le droit à l'autodétermination



© Dolors Gibert

Tout peuple doit pouvoir choisir, librement et pacifiquement, l'option qu'il considère la meilleure. C'est un droit imprescriptible qui est la base même de la Charte des nations Unies et dont différents peuples se sont saisis ces 50 dernières années : ex bloc soviétique, Nouvelle-Calédonie, Ecosse...

Le peuple catalan se bat pour défendre ses droits, faire respecter la démocratie, libérer ses prisonniers politiques et permettre le retour des exilés. Ces procès politiques nous imposent d'afficher notre solidarité. C'est en ce sens que s'est constitué en avril 2018 un collectif d'une centaine de maires de Catalogne Nord, que les Conseils Départemental 66 et Régional - Occitanie ont adopté une motion de soutien à la Catalogne Sud et que 41 sénateurs français ont rendu public un manifeste appelant au "respect des libertés et des droits fondamentaux en Catalogne".

Joan PLANES, Ramon FAURA, Berenguera SUNVER (Angelets de la Terra)

LIBERTÉ

POUR TOUS LES

PRISONNIERS

ET EXILÉS

POLITIQUES

CATALANS

